



Volet

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



05058280



12 AVR. 2005

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **Association des Travailleurs d'Edel**

Forme juridique **A.S.B.L.**

Siege **Parc Industriel - Rue de Wallonie 16 à 4460 Grâce-Hollogne**

N° d'entreprise **462 804 717**

Objet de l'acte : **Nominations - Démissions Administrateurs**

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 décembre 2004 ce qui suit :

I. Démissions - Nominations et Composition du Conseil d'Administration

Démissions l'Assemblée prend acte des démissions aux postes suivants :

-Présidence : Monsieur Serge TAMINIAU (remplaçant ad Interim) de
Monsieur Jean DEPUIS (départ en 2001).

-Secrétariat : Monsieur Christian JUSZCZAKIEWICZ

-Vérificateur aux comptes : Madame Véronique WLASEL

Nominations : l'Assemblée nomme les personnes ci-après en qualité d'Administrateurs, ces mandats
sont octroyés pour une durée de 6 ans ; excepté celui de vérificateur octroyé pour une
durée de 3 ans :

- Administrateur : Monsieur Alejandro POLANCO

- Administrateur : Madame Diane NINANE

- Vérificateur : Monsieur Ridha BENZINA

Composition du Conseil d'Administration A.T.E :

Le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes :

- Monsieur Alejandro POLANCO - Président - Administrateur

- Monsieur Claude LECLERCQ - Fondateur - Administrateur

- Monsieur Thierry KREMER - Fondateur - Administrateur

- Madame Diane NINANE - Secrétaire - Administrateur

II Signatures et pouvoirs

Pour tous documents légaux ou pour les banques, deux signatures conjointes parmi le Comité
sont nécessaires afin d'engager l'A.S.B.L.

Pour toute prise de décision, trois avis sur quatre seront requis, avant d'octroyer une aide quelconque
de l'A.S.B.L.

Thierry KREMER
Fondateur - Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature